



Précontentieux, contentieux administratifs et judiciaires

Données personnelles

La gestion des précontentieux et des contentieux administratifs et judiciaires implique un traitement de données personnelles des personnes concernées. Ce traitement est réalisé par le Département de la Vienne, responsable de traitement ; il est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le Département.

Les finalités du traitement sont :

- La gestion des recours administratifs préalables obligatoires (obligation légale, CRPA art. L410-1 à L412-8) ;
- La préparation, l'exercice et le suivi des recours en justice ;
- L'exécution de la décision ;
- La gestion des droits des agents habilités à accéder à l'application Télérecours ;
- La réalisation de statistiques anonymisées.

Les données

Les données (identification, objet du recours) sont issues des recours adressés directement ou des requêtes réalisées sur Télérecours. Elles sont destinées aux services concernés ainsi qu'à la Direction du Juridique et des Assemblées ; elles ne font pas l'objet de décision automatisée. Les données sont conservées la durée nécessaire au règlement amiable des précontentieux et jusqu'à la prise de décision définitive sur les suites à réserver aux contentieux. Elles sont ensuite traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine

Les droits des personnes concernées

Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification de leurs données, ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition de leur traitement, dans les conditions prévues par ces textes.

Elles peuvent exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire "Contactez le DPO" sur le site internet lavienne86.fr. Si elles estiment, après nous avoir contactés, que leurs droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

Contact : Direction du Juridique et des Assemblées - Mise à jour de la notice : décembre 2023.

